

Les Echos

23.9.82

La Bourse doit s'ouvrir aux PME - PMI

La Bourse française au quatrième rang des grandes places internationales. Non, il ne s'agit pas d'un roman de Bourse-fiction mais du classement du marché... obligataire français (100 milliards de dollars face à 500 milliards pour New York !)

Sur le plan des valeurs à revenu variable, la situation est beaucoup moins brillante. La France arrive, en effet, avec une capitalisation boursière de 38 milliards de dollars, au dixième rang, très loin derrière les Etats-Unis (1.100 milliards de dollars), Tokyo (400 milliards de dollars), Londres (200 milliards) mais encore après Toronto (100 milliards), Johannesburg, l'Australie, Hongkong, et... Zurich.

Ces statistiques ont été données par le syndicat de la Compagnie des agents de change, Yves Flornoy, au cours d'un

dîner débat organisé par le Centre d'informations boursières, organisme animé par Jean Salva, sur le thème « Les Bourses françaises, s'ouvrent aux PME et PMI ». Aussi n'est-il que temps de donner le goût et l'envie aux entreprises françaises de venir en Bourse.

La mise en place du second marché devrait lever un obstacle important : celui du coût des introductions en Bourse. En effet, alors qu'une demande de cotation sur le marché officiel entraîne une dépense totale de l'ordre de 2 à 5 millions de francs, l'entrée sur le second marché, beaucoup moins contraignante, ne nécessiterait qu'une mise de fonds de 400 000 à 500 000 francs maximum.

Les chefs d'entreprise présents à cette manifestation ont fait part de leurs inquiétudes, notamment en matière

d'imposition sur la fortune, qui pénalise les patrons ayant « ouvert » leur capital. Le délicat problème des avantages fiscaux attachés aux placements obligataires par rapport au placement en actions a aussi été évoqué. Malheureusement, le représentant du ministre de l'Economie et des Finances, Mme Dreyfus-Gloarec, n'a pas pu répondre aux préoccupations des chefs d'entreprise.

Il reste que, pour la majorité de l'opinion publique, la Bourse a encore mauvaise réputation, ainsi que l'ont rappelé certains intervenants. Pourtant, dans une économie libérale, le marché financier doit être fort. Les pouvoirs publics en sont, semble-t-il, conscients, mais tout n'est sans doute pas encore mis en œuvre pour réussir pleinement.

C. M.

Mercredi 17 mars 1982

Une Initiative Intéressante

Près de 15.000 entreprises françaises ont la taille pour accéder à une cotation de leurs actions sur une des sept Bourses françaises, écrit Jean Salva dans la revue « Intercharges ». Quelques centaines pourraient, très rapidement, utiliser le marché financier pour effectuer des augmentations de capital. Cet ancien commis de Bourse vient de prendre une initiative qui mérite d'être signalée. Il ouvre, en effet, un Centre d'information boursière pour les PME-PMI.

LA BOURSE :

un moyen d'assurer sa succession ou sa croissance



La Bourse de Paris

M. Salva, auxiliaire de la Compagnie des Agents de Change, (30 ans d'expérience boursière), a créé, il y a 18 mois « le Centre d'Informations Boursières pour les PME - PMI ».

Constatant que les PME - PMI sont souvent handicapées dans leur croissance par un manque de fonds propres, et que les frais financiers payés par ces dernières aux banques ont augmenté dans des proportions importantes depuis quelques années, il leur offre la possibilité d'être cotées en Bourse « Hors Cote ».

Ses objectifs sont de faciliter l'introduction au marché « Hors Cote » d'entreprises moyennes en créant une véritable bourse des PME - PMI.

La cotation au « Hors Cote » se fait sur présentation des trois derniers bilans, des statuts et avec une fiche explicative sur l'activité de la

Les chiffres d'affaires des sociétés visées par le C.I.B. doivent être environ de 40 000 000 F et le capital social ne doit pas être inférieur à 500 000 F. Actuellement, le C.I.B. tente des expériences avec des sociétés dont le chiffre d'affaires tourne autour de 10 000 000 F.

Il est bien entendu que la société doit pouvoir distribuer des dividendes à ces nouveaux actionnaires.

Important : le recours à la Bourse peut être également un moyen de trouver des partenaires ou des « repreneurs » facilitant la transmission d'entreprises.

Si cette perspective vous intéresse ou pour tous renseignements, prenez contact avec Catherine Galtier. Tél. : 953 96 22 poste 244, en vue, soit de rendez-vous particuliers, soit pour une réunion d'informa-

COURRIER

ECONOMIQUE

DE LA C.C.I. DES YVELINES

12.4.82

